



LE PRESSEIR

ECRASER LEURS REFORMES POUR NE PLUS SUBIR LEUR PRESSION

ÉDITO

Encore une fois, les travailleurs et les travailleuses nous le montrent : elle n'est pas morte, cette bonne vieille lutte des classes ! Face à une inflation et des profits monumentaux, les salarié-e-s mettent la pression pour leur salaire et leur dignité. Méprisé-e-s, haï-e-s, traîné-e-s dans la boue, mais toujours debout, les raffineurs et les raffineuses, les ouvrières et les ouvriers de Renault, les aides à domicile, les cheminôt-e-s, les employé-e-s de grande surface, etc. de plus en plus d'entre nous rentrent dans la danse. C'était d'abord sans compter sur le meilleur ami du capital : le gouvernement. Le passe-temps favoris de ce dernier étant d'attaquer nos conquêtes sociales, c'est donc à coup de réquisitions que le droit (constitutionnel) de grève s'est retrouvé bafoué.

Face à cela, la riposte du 18 octobre a été bruyante, encore plus que celle du 29 septembre, même si elle ne s'est pas transformée en la contre-attaque espérée. Pourtant, elle a aussi montré la même chose : elle n'est pas morte, cette bonne vieille lutte des classes.

Car en effet ce 18 octobre, la réforme annoncée des retraites était dans toutes les têtes. Pour nous armer contre celle-ci, nous vous proposons dans ce numéro un dossier sur le sujet. La retraite, n'oublions pas que c'est notre salaire, les deux sujets ne sont évidemment pas sans lien. La lutte n'est donc qu'une, et les débrayages, les grèves et les piquets d'aujourd'hui nous montrent le chemin pour la bataille de demain.

Ce n'est qu'un début : Continuons le combat !



SOMMAIRE

En direct des luttes

Mobilisation pour le collège de Vire p.2

Naufrage à l'ACSEA p.3

Ouverture de la concurrence dans le rail p.5

Dossier Réforme des retraites p.6

Solidaires y était

Mobilisation pour l'avortement p.10

Soutien aux exilés de Ouistreham p.11

EN DIRECT DES LUTTES

Actualités des mobilisations des syndicats de notre union syndicale

A VIRE, L'ANNONCE DE LA FERMETURE DU COLLÈGE DU VAL DE VIRE NE PASSE PAS !

À Vire, depuis bientôt 2 mois, les personnels et parents d'élèves des deux collèges publics, le quartier du Val de Vire, les élu-es et commerçant-es sont mobilisé-es contre la fermeture à la rentrée prochaine du collège Val de Vire.

Comme pour les autres collèges ayant subi la politique anti-sociale du Président du Conseil Départemental Jean-Léonce Dupont, l'annonce a été présentée le 8 septembre dernier, lors d'une conférence de presse, comme actée. Pourtant, pour être effectif, ce projet de fermeture doit d'abord faire l'objet de l'avis d'une instance regroupant l'Éducation Nationale et le Conseil Départemental (le CDEN, en novembre prochain) et du vote d'une délibération lors de la session budgétaire du Conseil Départemental fin février 2023. D'ici là, les personnes mobilisées comptent bien se faire entendre pour faire reculer le Conseil Départemental. Lors de la dernière manifestation samedi 15 octobre, 600 personnes étaient réunies pour dire « non à la fermeture », soit le double des manifestations précédentes : la mobilisation ne s'essouffle pas, elle se renforce !

Les « raisons » de la fermeture

Pour justifier cette fermeture, le CD avance des arguments liés à la baisse démographique, à la mixité sociale et aux investissements

réalisés pour restructurer l'autre collège de Vire, le collège Maupas.

Pour nous, ces arguments ne sont pas recevables et il s'agit d'une décision purement idéologique : bousiller les services publics de proximité qui participent à rendre la société plus juste et plus égalitaire.

La baisse démographique ?

Le ministre de l'Éducation Nationale lui-même disait, dans son introduction au projet de loi de finance de l'EN, qu'il fallait profiter de ce recul du nombre d'élèves pour améliorer leur taux d'encadrement. De plus, plutôt que d'« accompagner » cette décrue, le CD ferait



mieux d'avoir une politique ambitieuse pour attirer de nouvelles et nouveaux habitants ; et cela ne passe certainement pas par la suppression des services publics !

La mixité sociale ?

Le CD n'en a rien à faire. Pour preuve, dans les autres annonces au sujet de la carte scolaire, il projette d'assouplir la sectorisation des collèges Dunois et Lechanteur à Caen ainsi que Guillemot à Mondeville pour renflouer les effectifs des collèges Brunet et Pasteur, en centre-ville de Caen.

Il est évident que n'allongeront leur trajet pour se rendre à l'école que les élèves qui en auront les moyens... donc pas les plus défavorisé-es.



Et puis, les moyens mis pour restructurer le collège Maupas de Vire nous interrogent : alors que les travaux initiés il y a plus de 2 ans avaient pour objectif de réduire la capacité du collège, le CD prévoit de nouveaux travaux pour le remettre à sa taille initiale ! Enfin, le « tout numérique » promu ne peut remplacer un encadrement humain propice à améliorer les conditions d'apprentissage des élèves.

une mobilisation d'ampleur

Grâce à cette mobilisation, le Maire de Vire, vice-président du CD et soutien du projet de fermeture, se trouve aujourd'hui isolé puisque l'ensemble des élu-es municipaux, majorité comme opposition, ont pris position contre cette fermeture. Le Maire annonce déjà que si les conditions d'accueil ne sont pas réunies à Maupas, la fermeture de Val de Vire pourrait être reportée... Mais on le sait déjà, que les conditions ne seront pas réunies ! Il faut donc continuer à se battre pour les faire remballer leur projet.

Les camarades de SUD Éducation et de l'UL Solidaires du Bocage Virois sont présent-es depuis le début de la mobilisation et se battront jusqu'au bout pour faire reculer le Conseil Départemental.

LE NAUFRAGE DE L'ACSEA

L'ACSEA est un des plus gros employeurs du Calvados avec ses plus de 1300 salarié-es. Cette association est chargée de remplir des missions d'intérêt public depuis 90 ans : accueil des enfants victimes de maltraitances, action éducative en milieu ouvert, soutien à la parentalité, accueil d'enfants et d'adultes handicapés ou présentant des troubles du comportement, ESAT (anciennement appelé Centre d'Aide par le Travail), service de tutelles, ... etc.

Cette année, on fête les 60 ans de son Service de Prévention Spécialisée (SAP). La "prèv" comme on dit dans notre secteur, c'est d'abord une

façon particulière de travailler. On appelle aussi nos collègues "éduc de rue" parce qu'ils sont en permanence dans les quartiers, au contact de jeunes avec lesquels ils tissent des liens qui les aident à avancer dans leur vie, qui permettent de rétablir un peu de justice sociale dans ces enclaves de pauvreté dans lesquelles les taux de décrochage scolaire sont importants et l'accès aux droits difficile.

Ces liens, ils ne peuvent être tissés que sur une base de confiance. Les jeunes doivent pouvoir compter sur les éduc en sachant qu'ils ne sont pas là pour les surveiller, les fliquer, mais bien pour les épauler, les conseiller, les consoler

parfois. Ce travail est invisible. On n’y coche pas des cases sur un logiciel de contrôle d’activité, on n’y rédige pas de rapport pour le juge des enfants ou la hiérarchie. On y travaille avec simplicité, honnêteté et humanité.

Mais il paraît que Jean-Léonce Dupont, président du conseil départemental du Calvados et Joël Bruneaux (adepte de video-surveillance et friand de politique répressive), n’apprécient pas ces méthodes de travail.

Ils ont donc décidé de ne pas renouveler les conventions avec l’ACSEA pour le financement de ses différents services de prévention dans les “quartiers” à Caen mais aussi à Giberville, Colombelles, Lisieux et Bayeux.

Le Conseil départemental du Calvados récupère donc cette mission qu’il déléguait principalement à l’ACSEA depuis les lois de décentralisation. Un nouveau service sera donc créé avec de nouveaux professionnels, balayant ainsi 60 ans de savoir-faire et rompant les liens de 31 salariées auprès de 700 jeunes. L’occasion de faire table rase de ce travail sur la confiance, de mettre en place des logiciels, des indicateurs d’activités, d’expérimenter de nouveaux dispositifs de surveillance ? L’avenir nous le dira.

Mais tout cela n’a pas empêché Pascal Cordier, directeur général de l’ACSEA, de fêter les 90 ans de l’association sans aucun mot, aucune émotion pour ce service. Pas étonnant puisqu’il avait déjà œuvré un an plus tôt, main dans la main avec les financeurs, pour la fermeture de IA Charité (centre d’accueil pour SDF et demandeurs d’asile).

Pascal Cordier, pour ceux qui ne le connaissent pas, c’est celui qui envoie des mails comme celui-là aux directeurs et directrices des services de l’ACSEA : **“Je suis en train de préparer mon entretien de la semaine prochaine avec C Rech-Domenec et Mme Perrois. Pourriez-vous me communiquer la liste des grévistes des salariés lors des manifestations de salariés à l’annonce**

de la fermeture du SAP (Service d’Action Préventive) et le détail événement par événement pour chacun d’eux svp?”

Si on était désagréable, on pourrait même penser que Monsieur Cordier se réjouit de se débarrasser d’un service truffé de militant-es CGT. Ce qui est sûr c’est que cette association n’a plus rien de militant et que son directeur en accompagne la casse avec brutalité et mépris. Mais les élu-es ne s’y laissent pas faire et se battent avec une intersyndicale SUD CGT CFDT extrêmement soudée.



Les actions en cours :

- une expertise sur les risques psycho-sociaux à grande échelle
- un recours en justice concernant le sort des 31 collègues du SAP auxquels aucune proposition concrète de reclassement n’a encore été faite. Délibéré le 10 novembre.
- des mobilisations pour la création de nouvelles places pour les enfants en danger qui sont actuellement autour de 1000 sur liste d’attente pour un accueil ou un accompagnement dans le Calvados.
- des mobilisations pour la création de nouveaux établissements pour accueillir les adultes handicapés (liste d’attente interminable là aussi)

Ces services sont indispensables. Ils sont l’affaire de tous et de toutes. Battons-nous ensemble pour leur amélioration et faisons pression pour en ouvrir de nouveaux plutôt que de laisser certains les liquider sans vergogne

OUVERTURE À LA CONCURRENCE DU RAIL

L'ouverture à la concurrence est annoncée sur la Normandie pour décembre 2026. La région Normandie a validé au conseil régional du 17 octobre l'allotissement (séparation du réseau normand en 5 lots).

Les 5 lots seront l'Étoile de Caen, L'Étoile de Rouen, Paris Normandie, Paris Granville et L'Étoile Mancelle.

Les 4 autres lots étant pour décembre 2028, l'Étoile de Caen sera la première soumise à appel d'offres pour décembre 2026. Elle comprendra les lignes Rennes-Granville-Caen, Caen-Rouen, Caen-Evieux et Lisieux-Deauville-Dives.

Les trains Paris-Caen-Cherbourg et Paris-Deauville iront dans le lot Paris-Normandie, les trains sur Caen-Le Mans-Tours iront dans l'Étoile Mancelle (et seront mis en gestion pour Pays de la Loire) et Paris Argentan Granville sera le dernier lot sur notre périmètre.

Pour les cheminot-es de Caen, l'avenir est donc incertain. Où irons-nous ? c'est la question qu'on commence à se poser. Il nous faudra à nous, organisations syndicales, négocier les conditions de transferts, de bien tristes perspectives pour nos militant-es...

De plus, l'ouverture à la concurrence, vendue à tous comme permettant de diminuer les coûts et d'améliorer la qualité, verra l'opposé se produire.

Par exemple, en PACA, la reprise par Transdev de la gestion de la ligne Marseille-Nice est prévue avec un surcoût de 25% du km/train par rapport à la SNCF aujourd'hui. Les contribuables apprécieront...et, en constatant que la qualité est la même pour un coût plus élevé, voudront sûrement revenir en arrière, comme les Britanniques...

En France, l'ouverture à la concurrence dans le fret était vantée à l'époque par nos dirigeants, comme permettant la captation de nouveaux marchés. Le résultat est la réduction du transport par fer quasiment de moitié.

Enfin, quand on regarde cette séparation en plusieurs lots, on voit déjà les surcoûts de gestion des séparations. Prenons comme exemple, le personnel roulant - agent-es de conduite et agent-es de service commercial à bord - est aujourd'hui géré par le même bureau de commande, demain il faudra les séparer en 3. Ah ça, à être spécialisé sur moins de lignes, le travail va perdre en intérêt...

SUD-Rail fera son possible pour garantir aux cheminot-es les meilleures conditions de transfert et n'hésitera pas à riposter dès que ce sera nécessaire. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait le 17 en étant en grève pour marquer notre opposition à cette ouverture à la concurrence. Les cheminot-es ont montré qu'elles et ils répondront toujours présent.



DOSSIER

Réforme des retraites...
2022, 2023 ...

Abandonné en 2020 essentiellement à cause de la crise sanitaire, le projet du gouvernement revient en force.

POURQUOI UNE NOUVELLE RÉFORME DES RETRAITES ?

Rapport du COR 2022

Le régime de retraite français devrait connaître un excédent de 3,2 milliards d'euros en 2022 mais une dégradation est toutefois attendue et le régime devrait être déficitaire durant plusieurs années, avant un potentiel retour à l'équilibre estimé en 2027 et 2030.

En juin 2021, le rapport du COR indiquait que « malgré le contexte de la crise sanitaire et le vieillissement progressif de la population, les évolutions de la part des dépenses de retraite dans le Produit Intérieur Brut (PIB) resteraient sur une trajectoire maîtrisée à l'horizon 2070. » Or, en 2070, le papy-boom sera résorbé puisqu'il s'agit des générations nées dans les années 1950.

De plus, même si pendant plusieurs années, selon les scénarios du COR, la part des retraites dans le PIB dépasse les 14% (jusque vers 14,7%), pourcentage reconnu acceptable par le gouvernement, cette part reste stable sur le moyen terme.

Enfin, le gouvernement oublie de mentionner que les réserves de l'ensemble des régimes de retraite actuels s'élèvent à 127 milliards d'euros,

réserves justement supposées servir à financer d'éventuels déséquilibres.

Donc, rien ne justifie cette réforme.

D'OÙ VIENT LE DÉFICIT ANNONCÉ POUR LES ANNÉES À VENIR ?

Il vient de la baisse des ressources et non de la hausse des dépenses !

- Exonérations de cotisations sociales non compensées
- Austérité salariale dans la Fonction publique : L'État recrute moins de fonctionnaires titulaires.

Donc le déficit se creuse non pas parce que les dépenses sont « hors de contrôle » mais parce que les recettes diminuent.

Pourquoi 14% du PIB ?

- Ce chiffre n'a pas de réel fondement : Aucune justification n'est jamais apportée.
- Sanctuariser la part des retraites dans le PIB revient à organiser la baisse future des pensions. Sachant que le nombre de personnes de plus de 65 ans va augmenter de plus de 6 millions d'ici 30 ans, cet objectif organise l'appauvrissement relatif des retraités.

LES RAISONS AVANCÉES PAR LE GOUVERNEMENT SONT ASSEZ FLUCTUANTES :

Rien que le fait de trouver des justifications différentes pour une même réforme doit nous interroger.

En décembre 2019, Bruno Le Maire expliquait que pour sauver la solidarité intergénérationnelle, il fallait réformer un système devenu « obsolète, complexe et injuste ».

En avril 2022, Bruno Le Maire déclarait : « *Le régime des retraites s'il est équilibré, s'il dégage des moyens financiers peut nous permettre de financer une dépendance digne. On en est loin, on l'a bien vu avec le scandale ORPEA. On a bien vu la façon dont on traitait les personnes les plus âgées dans notre pays. Est-ce que vous pensez vraiment que nous sommes au niveau de ce que la France doit accorder à ses aînés ? Moi ma réponse est très claire, c'est non. Et ma deuxième remarque, c'est que tout ça va coûter très cher et que donc, la politique de l'autruche qui consiste à dire : " il y a des déficits chaque année sur le régime de retraite mais ce n'est pas grave, on va continuer comme ça " c'est une politique qui est irresponsable. Nous vivons plus longtemps, nous devons tous travailler plus longtemps avec des exceptions... »*

Changement de discours : il s'agit maintenant de financer les nouvelles solidarités notamment celles liées au grand âge.

Solidaires préconise un financement de l'aide à l'autonomie assuré à 100% par la branche maladie de la Sécurité Sociale et pas par le biais d'un transfert issu du système de retraite !

Alors qu'il y a déjà 75 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales, le gouvernement veut encore diminuer les cotisations sociales des entreprises (dénommées « charges sociales » par les libéraux), soi-disant pour « permettre la compétitivité ». Pendant ce temps, les entreprises versent toujours plus de dividendes à leurs actionnaires (75 milliards € en

2021) et toujours moins de salaires à leurs salarié.es.

Pour Solidaires, les 75 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales doivent être remis en cause, et une cotisation sociale sur les dividendes devrait être mise en place. Solidaires exige également l'égalité salariale femmes/hommes et une hausse de la cotisation sociale patronale (un point suffirait !). L'augmentation des salaires et le plein emploi augmenteraient mécaniquement les cotisations sociales : elles sont nombreuses les solutions escamotées par le gouvernement !

En juin 2022, Le Maire expliquait qu'il faut faire cette réforme pour continuer à baisser les taxes et les impôts pour financer l'emploi. Effectivement, depuis juillet 2019, les excédents de la Sécurité sociale sont reversés au budget global de l'Etat et peuvent servir pour n'importe quoi d'autre comme alléger les taxes et les impôts des employeurs !

On ne nous promet plus l'équité, juste le besoin d'équilibrer les comptes !

Et ajoutait-il en septembre 2022 : « *Notre objectif, est le plein emploi... Tant que nous n'aurons pas modifié l'âge de départ à la retraite, on ne changera rien à cet état de fait [que certains Français âgés de 50 ans, ne sont même pas reçus par des entreprises]. Si vous fixez un cap plus lointain sur le départ à la retraite, cela va inciter les entreprises, les salarié.es à travailler au-delà de 55 ans. »*

Tout le monde n'a pas d'emploi jusqu'à 65 ans, seulement 33% de la tranche des 60-64 ans, soit l'un des plus bas taux de l'OCDE. C'est une blague de croire qu'en repoussant l'âge de départ à la retraite, les entreprises embaucheront plus facilement les seniors !

En 2012-2016, les hommes parmi les 5% les plus aisés, qui disposent en moyenne de 5 800 euros par mois, ont une espérance de vie à la naissance de 84,4 ans. À l'opposé, les 5% des hommes les plus modestes, qui vivent avec 470 euros par mois, ont une espérance de vie de 71,7 ans. Les

hommes les plus riches vivent ainsi en moyenne 13 ans de plus que les plus pauvres.

Alors quelles sont les vraies motivations du gouvernement ?

Il l'a écrit page 3 dans le dernier Programme de stabilité qu'il a remis à la Commission européenne : En 2023-2024, le gouvernement a décidé de baisser les « Impôts de production » qui ne concernent que les très grosses boîtes. Ça va coûter 8 milliards d'euros par an. Alors pour compenser ce trou énorme, il cherche à baisser une dépense. Et il a choisi ... nos retraites !

EN QUOI CONSISTERAIT LA RÉFORME ?

Parmi les principales mesures, le gouvernement souhaite conserver le système par répartition avec :

- Le report progressif de l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans avec ajout de 4 mois par an dès 2023 et jusqu'en 2032.

- Une clause de revoyure serait instaurée en 2017-2028, lorsque l'âge aura alors été repoussé à 64 ans, si la réforme est adoptée.

La génération née en 1964 pourrait être la première concernée par le décalage de l'âge légal de départ.

Tout le monde devra travailler plus longtemps. Les premières années de retraite sont vécues comme les meilleures, alors que, si elles devaient être travaillées, elles deviendraient les plus difficiles de la carrière, avec une santé qui se détériore souvent. La durée de vie à la retraite va diminuer pour certaines générations par rapport aux précédentes. En outre, cela alourdira la facture du chômage voire de la Sécurité Sociale car l'espérance de vie en bonne santé n'est que de 66 ans pour les femmes et 64,5 ans pour les hommes. Partir à 65 ans, ça voudra dire partir en plus mauvaise santé et avoir une espérance de vie à la retraite certainement plus courte ! Travailler plus longtemps cela signifiera aussi multiplier les cas

d'inaptitudes au travail, notamment dans les situations de pénibilité.

- Les carrières longues et la pénibilité seraient prises en compte mais via des facteurs "individualisés". La modification du compte professionnel de prévention (C2P) : le nombre de points cumulés par les salarié.es exposé.es à des métiers usants pourrait ne plus être plafonné. Il est également question de permettre aux salarié.es très exposé.es d'acquérir davantage de points. Le C2P pourrait être utilisé afin d'obtenir un congé de reconversion. En revanche, le gouvernement exclut la réintroduction des 4 critères de pénibilité supprimés dans le cadre du premier quinquennat d'Emmanuel Macron, dont le port de charges lourdes et les horaires décalés. La pénibilité du travail des femmes est largement sous-évaluée.

- Une retraite minimum à taux plein de 1 100 euros par mois pour une carrière complète. Ce qui ne concerne pas grand monde et surtout pas les personnes aux carrières hachées qui vivent sous le seuil de pauvreté. Mais il y aura la possibilité de cumuler retraite et emploi !



- L'amélioration des dispositifs de retraite progressive - permettant de travailler à temps partiel tout en percevant une partie de sa retraite - et de cumul emploi-retraite - qui permet la reprise d'un emploi après avoir obtenu le versement de sa pension de retraite -, afin, nous dit-on, d'encourager le travail des seniors, tout en leur permettant de continuer à cotiser.
- La suppression des régimes spéciaux pour les nouveaux agents de la RATP
- Une indexation des pensions de retraites sur l'inflation
- Dans l'ancien projet, les mesures pour rétablir l'égalité femmes/hommes ne concernaient que les mères. Evidemment, l'égalité salariale est fondamentale mais qu'elles aient eu ou non des enfants, les carrières des femmes restent globalement en deçà de celles des hommes (promotions, temps partiels, précarité...).

Solidaires revendique :

- # La retraite à 60 ans avec 37,5 annuités
- # 5 ans de départ anticipé sur cet âge légal pour pénibilité
- # Pas de retraite ni d'indemnités chômage en dessous du SMIC porté à 1700 euros
- # Une semaine à 32 h sans perte de salaire ni flexibilité (partage du travail)
- # Des embauches massives dans les services publics et les secteurs écologiques

LA MÉTHODE : RECOURIR À UN PROJET DE LOI DE FINANCEMENT RECTIFICATIVE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE, EXAMINÉ DÉBUT 2023.

Il peut aborder tous les sujets, à condition qu'ils soient liés aux recettes ou aux dépenses du régime de base de la Sécurité sociale, dont la branche vieillesse fait partie. Nous sommes dans un texte financier, ses dispositions doivent donc être financières, logique. Tout ce qui est financier, mais rien que ça. La pénibilité aurait sa place, à condition, là aussi, qu'elle soit abordée sous un angle financier.

Pour un texte de financement de la Sécu, le Parlement a 50 jours pour se prononcer (70 jours quand il s'agit d'un projet de loi de finances) Avantage pour le gouvernement : éviter d'avoir un examen qui s'enlise et une contestation qui s'installe.

Le recours à un PLFRSS permet au gouvernement, de recourir au fameux 49.3. L'usage du 49.3 est limité à un texte par session ordinaire, ainsi qu'au PLF et au PLFSS. L'exécutif risque d'en avoir besoin sur un autre projet de loi, comme celui sur les énergies renouvelables peut-être. Faire adopter la réforme des retraites via un PLFRSS « ne brûle pas le joker ».

Bref, le projet du gouvernement n'est de fait pas négociable. Ce qui est ainsi programmé, c'est une paupérisation des retraités par rapport à la population active. L'opposé de « la poursuite du progrès social » vantée récemment par la Première ministre ! **Il n'y a que notre mobilisation qui peut faire reculer le gouvernement. Et il faut agir vite !**



SOLIDAIRES Y ÉTAIT

Mobilisations soutenues par notre union syndicale



MOBILISATION DU 28 SEPTEMBRE

JOURNÉE INTERNATIONALE POUR LE DROIT À L'AVORTEMENT

Le 28 septembre est la journée internationale du droit à l'avortement. A cette occasion, le Collectif Droits des Femmes 14 a organisé un rassemblement à Caen. Il se trouve que cette date tombait exactement trois mois après un autre rassemblement suite à l'annonce de la Cour suprême américaine qui révoquait le droit à l'avortement.

Ce rassemblement a réuni une soixantaine de personnes. Un texte a été lu rappelant la situation dans le monde et précisant que la France n'était pas à l'abri d'un scénario similaire au vu des prises de position de l'extrême-droite sur l'IVG et plus généralement sur les questions de genre. Le droit à l'avortement est un droit pour toutes et tous.

L'hymne des femmes ainsi que d'autres chants féministes ont résonné plus fort que les cloches de l'église place Bouchard. Un cortège est parti ensuite dans les rues de Caen.



RETOUR SUR L'AUDIENCE DE JEUDI AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CAEN.

Plus de cent personnes de différents horizons – sans-papiers de Caen aggro, collectifs, associations, syndicats, partis politiques, personnes présentes à titre individuel, etc. – étaient présentes dès 8h30 sur le parvis du tribunal pour soutenir les exilés soudanais du campement de Ouistreham menacés d'expulsion par Ports de Normandie et son président Hervé Morin.

Douze exilés du campement avaient fait le déplacement pour assister à l'audience mais un seul d'entre eux a été autorisé à entrer dans le tribunal ! Nous dénonçons cette attitude méprisante de la justice à leur encontre, les tribunaux étant des enceintes publiques et nous ne sommes pas dans le cadre de l'Etat d'urgence sanitaire. De plus, de nombreuses places étaient libres dans la salle d'audience.

Au cours de l'audience, les demandeurs ont été une nouvelle fois incapables de fournir au juge un document prouvant qu'ils étaient propriétaires de la parcelle sur laquelle est installé le campement.



Le délibéré a été fixé au 10 novembre 2022.

Nous tenons à remercier une fois de plus Clément Cavelier, l'avocat des exilés, pour son militantisme et ses compétences.

En cette période particulièrement difficile pour les exilés de Ouistreham – rappelons que leur squat de la Pointe du Siège a été expulsé mardi dernier – nous vous invitons à venir nombreux. Leur montrer votre soutien durant le repas partagé qui aura lieu dimanche 9 octobre à partir de 18h sur le parking du Quai Charcot à Ouistreham, au bout du chemin de halage.



LIBERTE DE CIRCULATION ET D'INSTALLATION POUR TOUS.TES !



On se forme en interpro avec le Cefi Macao

Le Cefi Ma(nche)Ca(lvados)O(rne) est la commission formation interprofessionnelle de Solidaires. Ce sont les syndicats de Solidaires qui demandent des formations et le Cefi les met en œuvre. Inscrivons-toi auprès de ton syndicat pour y participer !

• **du 28 au 30 nov. 2022 : Le Capitalisme et ses évolutions à l'ère du numérique** : Usage grandissant du numérique dans la mondialisation et conséquences sur le syndicalisme de lutte.

• **du 19 au 20 janvier 2023 : Connaître la convention collective de l'animation (Eclat) pour défendre nos droits** : Connaître les droits principaux de la convention collective de l'animation (Eclat) ; Situer la convention Eclat parmi les différentes sources de droits, et en comprendre l'origine ; Savoir mobiliser la convention collective dans sa pratique syndicale

• **24 janvier 2023 : Démonter l'argumentation de l'extrême droite** : L'extrême-droite et l'immigration / L'extrême-droite contre les droits des femmes / Que répondre à des arguments d'extrême-droite

• **du 3 au 5 avril 2023 : Expression syndicale écrite (tracts...)** : Mettre en commun nos besoins et nos connaissances pour être autonome dans l'utilisation d'un traitement de texte et d'un tableur, afin de concevoir des documents syndicaux (courriers, comptes rendus, rapports, tracts...)

QUI SOMMES-NOUS ?

Solidaires, notre nom c'est notre syndicalisme. Nous sommes porteurs d'un projet de transformation sociale qui s'appuie sur la solidarité :

- Solidarité entre les chômeur·euses, les précaires, les salarié·e-s bénéficiant d'un statut,
- Solidarité entre les travailleurs et travailleuses, du privé comme du public,
- Solidarité entre générations,
- Solidarité entre les femmes et les hommes,
- Solidarité entre les peuples.

De cette solidarité revendiquée découlent nos valeurs. Notre syndicalisme est féministe, écologiste, antiraciste et démocratique.

Nous sommes pour que les richesses, produites par la contribution de toutes et tous, profitent à chacun. Nous devons lutter sans relâche pour transformer la société, pour une autre répartition des richesses, pour répondre aux besoins sociaux : l'éducation, la santé, la protection des plus faibles.

Ensembles, nous pouvons basculer l'ordre des choses. Ce journal vous permet de mieux suivre notre actualité, celles des syndicats affiliés à notre union. Et si vous voulez nous contacter, vous y trouverez les adresses pour ce faire.

PRIX LIBRE

CONTACT :

12 rue du Colonel Rémy, 14000, Caen
solidaires.calvados @solidaires14.org
02 31 24 23 36 - 09 79 03 13 95
www.solidaires14.org
@solidairescalvados